

nendazpanorama

n° 84 ■ février 2004

au sommaire

Dernières décisions du conseil

page 2

Principales décisions prises lors des 9 séances du 2^e semestre 2003. Affaires courantes, adjudication de travaux, nominations, aides diverses, etc. Avec, en « gros plan », quelques aspects de l'assainissement financier apporté à notre Société de Développement.

1904 : il y a cent ans...

page 4

Avec cette nouvelle rubrique NP fera revivre, tout au long de l'année ce qui se passait il y a un siècle à Nendaz... et ailleurs.
Première partie: les notables.

Nendaz-sport

page 5

Manu Praz, membre de la commission «sport, animation et culture», désigné coordinateur du projet «Nendaz-sport», présente ce concept nouveau soutenu par la Confédération.

Nendaz - Gherla

page 7

Hommage à M. Nicolae Pop, maire de Gherla, décédé le 11.11.2003 – voyage à Gherla pour les 10 ans de l'Association.

Règlement des manifestations

page 10

Le Conseil communal vient d'adopter un règlement nouveau pour les manifestations publiques. Ce document sera prochainement soumis au verdict de l'assemblée primaire.

Nendaz Panorama
Edité par la Commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz
Couverture: «Ouverture», photo SG.

éditorial

par Simon Germanier, secrétaire communal



Lorsque, le 27 novembre 1977, un numéro 0 (maquette d'essai) de Nendaz Panorama fut présenté au Conseil communal pour démontrer l'intention proposée en matière d'information officielle l'accueil fut enthousiaste. La décision ne fit pas un pli. Une voix, une seule, s'était manifestée pour nuancer l'élan, dubitative mais non opposante: «L'idée est bonne certes mais aura-t-on la matière, l'énergie, la créativité qu'il faudra pour faire durer l'entreprise dans le temps»? 26 ans plus tard la réponse est donnée. La matière n'a pas manqué (elle ne manquera jamais), l'énergie a duré (même si elle a connu parfois des baisses de tension), la créativité a suivi dans la mesure du nécessaire (le succès la motive ou non, c'est selon).

Il devient cependant perceptible depuis quelques temps que la formule définie à l'époque s'essouffle. La faute tout d'abord à l'abandon d'une stricte périodicité de parution (NP a très longtemps été trimestriel). La faute aussi à un contenu devenu trop lourd quantitativement, ce qui nécessitait un délai préparatoire trop long. La faute enfin à un relâchement de la discipline de travail.

Le mandat d'information demeurant obligation légale et indispensable nous avons décidé de repenser le problème et de réorganiser tout l'environnement rédactionnel de Nendaz Panorama. Le résultat est entre vos mains. Désormais Nendaz Panorama nouveau paraîtra 6 fois par année (février, avril, juin, juillet, octobre et décembre), redimensionné au format A4 et rédigé selon les formules qui ont fait son succès.

Nous lui souhaitons bon vent. Et nous réjouissons d'un jour célébrer son futur N° 100, ou de fêter ses 30 ans d'existence.

A vous tous nous souhaitons bonne lecture. ■

gros plan

Assainissement financier de la Société de Développement

La Société de Développement de Nendaz traversait des zones de turbulences depuis quelques années, à cause d'une situation financière difficile et d'un endettement trop important. L'étude de solutions était sur le métier depuis 1999 déjà par le biais d'un audit commandé auprès de l'Ecole Suisse du Tourisme, à Sierre. Il en est résulté un recentrage des activités de la Société de Développement sur les tâches essentielles relevant des seules obligations légales; quelques autres étaient maintenues pour autant qu'un financement extérieur soit assuré.

Une autre mesure concrète est prise en 2001: la constitution de Nendaz Tourisme SA, société de partenaires intéressés chargée des tâches de promotion en lieu et place de la Société de Développement.

Mais la situation de fond ne change guère, malgré les efforts méritoires, il faut le dire, d'une équipe opérationnelle renouvelée elle aussi. Il y manque l'intervention financière nécessaire pour assainir l'endettement.

Un groupe de travail désigné par le Conseil communal s'est donc attelé à la tâche, avec pour mission l'examen d'un assainissement financier durable et une redéfinition des structures-cadres de l'organisation de la gestion du tourisme. Plusieurs mois de travail ont été nécessaires au terme desquels rapport a été fait au Conseil communal. Celui-ci a pris les décisions principales suivantes:

- Il a maintenu en place la double structure Société de Développement de Nendaz et Nendaz Tourisme SA, mais en leur



les décisions du Conseil communal

2^e semestre 2003

Le Conseil communal s'est réuni à 9 reprises pendant le 2^e semestre de 2003 (ce qui porte à 22 le nombre des séances de l'année). Voici un condensé des principales décisions qu'il a pris.

Affaires courantes: quelques statistiques

	2 ^e semestre 2003	Total annuel 2003
• Demandes d'autorisations de construire		
- autorisations communales accordées	100	196
- autorisations communales refusées	17	17
- préavis favorables pour la commission cantonale des constructions	11	30
- préavis négatifs pour la commission cantonale des constructions	-	1
- décisions en matière de contentieux (amendes)	2	3
- autres décisions	3	4
• Etablissements publics		
- examens d'octois et d'extensions de patentes/autorisations	3	4
- transferts de patentes	5	8
- autres décisions (horaires-enseignes-mesures de police etc.)	7	10
• Service social et protection ouvrière		
- décisions individuelles d'aide sociale	13	16
- demandes d'aide communale en matière de chômage	1	1
• Demandes de remises d'impôts (art. 167 LF) (préavis émis à l'intention de l'autorité cantonale)		
- édicition de préavis favorables	2	7
- édicition de préavis négatifs	2	5
• Aide aux constructions agricoles entrant dans le cadre des «améliorations foncières»		
- édicition de préavis préalable	-	2
- octroi du subventionnement communal	2	5
- subventionnement complémentaire des fosses et fumières	-	1
• Diverses autres décisions		
- octroi de «vin d'honneur»	5	6
- octroi de «bois de construction» par la Bourgeoisie de Nendaz	4	6
- décisions en relation avec des demandes d'agrégation à la bourgeoisie de Nendaz	-	2
- aide à la sauvegarde de la framboise	1	6
- demandes d'aide à la rénovation de logements	-	4
- transactions immobilières (achat-vente-échange de terrains)	13	15



procurant les moyens financiers nécessaires à la bienfacture de leurs tâches. Désormais la Société de Développement devrait pouvoir bénéficier des ressources fournies par la taxe de séjour; Nendaz Tourisme SA des recettes nouvelles que devrait générer une future taxe de promotion touristique. Cette organisation deviendra opérationnelle si la future taxe de promotion touristique est acceptée par l'assemblée primaire, bien entendu. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

- La Société de Développement a été financièrement assainie par reprise de ses dettes par la commune. Les dettes ainsi «effacées» s'élèvent à Fr. 476'000.-. Elles sont partiellement compensées par des reprises d'actifs. Par ailleurs il a été défini un lot de mesures d'organisation et de contrôles destinées à empêcher un nouvel endettement à terme.
- Les tâches d'entretien jusqu'ici assumées par la Société de Développement, contre rémunération ou non, ont été transférées aux services communaux. Parmi elles les entretiens des chemins pédestres, la propreté de la station, la décoration à caractère public, les pistes de ski de fond, les promenades d'hiver...

Affaires courantes : en style télégraphique

Adjudications de travaux et de fournitures

- Installation de râteliers en bois pare-avalanches dans la forêt du Bleusy, pour Fr. 347'000.-.
- Travaux du gros oeuvre de l'agrandissement du centre scolaire de Haute-Nendaz, pour Fr. 998'000.-. Le solde sera adjugé en 2004.
- Installation d'éclairages publics sur les Crêtes du Cerisier, à Haute-Nendaz, pour Fr. 64'000.- et dans le quartier de Ousse, à Basse-Nendaz, pour Fr. 14'500.-.
- Continuation des travaux de goudronnage de la route de la Tena, à Haute-Nendaz, pour Fr. 115'000.-.
- Amélioration du giratoire sis devant l'immeuble Mont-Calme à Nendaz Station, pour Fr. 47'000.-.
- Construction de collecteurs d'égouts entre Tsamandon (Haute-Nendaz) et Les Bans (Fey), pour Fr. 200'000.-, et dans la région Dardel/Les Bouillets, pour Fr. 105'000.-.
- Améliorations du réseau d'eau potable dans la route du Chaedoz (Haute-Nendaz), pour Fr. 36'000.-; dans la route de Fey au départ de Basse-Nendaz, pour Fr. 95'000.-; dans le chemin de la Vouarde, à Fey, pour Fr. 52'000.-.
- Suite des attributions de travaux relatifs à la réhabilitation de la Step de Bieudron, pour Fr. 1'250'000.-.
- Acquisition de nouveaux mobilier et outillage pour les travaux manuels au Cycle d'orientation, pour Fr. 75'000.-.

Approbation de projets de travaux et de conventions

- Adoption d'une convention entre Nendaz et Isérables au sujet de l'approvisionnement en eau potable du secteur des Fontanettes et du Févouet au-dessus des Condémines.
- Approbation de l'étude préliminaire générale du projet-défense «glissement du Tsáblo Plan» et préavis d'adjudication des travaux répartis en 3 lots, pour un total de Fr. 531'000.-.

Nomination de membres du personnel communal en remplacement de postes devenus vacants

- M^{me} Christiane Gillioz, Basse-Nendaz,

comme concierge auxiliaire du centre scolaire de La Biolette.

- M^{me} Jocia Charbonnet, Beuson, comme concierge auxiliaire du centre scolaire de la Crêta.



Octrois ponctuels d'aides financières

- Au HC Nendaz/Mont-Fort pour assainir une situation en suspens depuis plusieurs années héritée lors de la reprise du centre sportif des Ecluses par la commune.
- A l'Association «Nendaz Events» pour l'organisation de «l'incantation à la neige» les 5/6.12.2003 à Nendaz Station (il s'agit, dans ce cas, d'une garantie limitée de couverture de déficit).
- Aux responsables de la garderie le P'tit Bec, à Haute-Nendaz, pour l'installation et l'équipement d'une ludothèque.
- A la commune de Loèche lors du grand incendie de forêts du 13.8.2003 (gratuité d'intervention de



- notre corps des sapeurs pompiers).
- A l'Association pour la sauvegarde du patrimoine pour l'aménagement des terrains alentour du Moulin du Tsáblo.

Autres décisions

- Lors de la rupture du puits blindé aux Condémines la commune avait instauré un «périmètre de sécurité» dans lequel il était interdit de pénétrer. Ce périmètre a été réduit au fur et à mesure de l'avancement des travaux de réparation. Ce périmètre a été suspendu par décision du 24.7.2003.
- Désignation des membres des

commissions exécutives pour le remaniement parcellaire de Fey-Condémines et l'amélioration intégrale des Eudrans.

- Approbation de nouveaux «contrats d'hébergement» et «livrets d'accueil» pour le Foyer Ma Vallée. Arrêt des tarifs de pension pour 2004 (Fr. 73.- chambre à 2 lits; Fr. 85.- chambre à 1 lit), ainsi que des prestations supplémentaires.
- Adaptation de la réglementation du personnel aux nouvelles dispositions légales concernant le travail de nuit.
- Révision d'une partie du portefeuille des assurances communales relative à des polices échues. L'assurance perte de gain en cas de maladie

a été reconduite avec la Zurich; l'assurance responsabilité civile a été conclue avec l'Helvétia-Patria; le contrat de prévoyance professionnelle a été adjugé à Comunitas, un fonds de l'Association des communes suisses.

- Changement de statut de travail et de rémunération pour le personnel du Foyer Ma Vallée. Désormais celui-ci sera soumis à la réglementation type de l'AVALEMS (Association valaisanne des établissements médico-sociaux).
- Indexation des salaires communaux 2004 au coût de la vie avec un renchérissement arrêté à 0,5% (indice au 30.11.2003). ■



Jean-Jacques Mariéthoz
(1870-1940)
Président de Nendaz en 1904

Jean-Jacques Mariéthoz, instituteur, fut vice-président de la commune de 1899 à 1902; puis président à deux reprises, de 1893 à 1898 et de 1903 à 1904.

Jean-Jacques Mariéthoz fut par ailleurs le premier buraliste postal de Nendaz, au bureau de Basse-Nendaz, nommé en 1908. Auparavant ses prédécesseurs avaient la fonction de dépositaire seulement.

il y a 100 ans: 1904

par Simon Germanier

I Les notables

- En 1904, dernière année de législature (1901-1904) le Conseil communal est composé comme suit:

PRÉSIDENT:
Mariéthoz Jean-Jacques, Basse-Nendaz

VICE-PRÉSIDENT:
Lathion Pierre, Basse-Nendaz

CONSEILLERS:
Bourban Antoine, Haute-Nendaz
Bourban Julien, Haute-Nendaz
Délèze Alexandre, Basse-Nendaz
Glassey François, Clèbes
Glassey Jean-Antoine
Lathion François, Basse-Nendaz
Pitteloud Jean, Haute-Nendaz
Praz François-Samuel, Beuson
Praz Julien, Haute-Nendaz
SECRÉTAIRE COMMUNAL:
Délèze Joseph, Basse-Nendaz

Le Conseil communal siège à 16 reprises pendant l'année.

- Le juge de commune est Julien Délèze; le vice-juge Jean-François Glassey, Baar.

I Les notables

- II Un évènement majeur: l'incendie de Clèbes
- III Progrès technique: les «fontaines»
- IV Florilège
- V Une année bissextile, donc électorale

- Siègent au Grand Conseil valaisan les députés Joseph Délèze et Jean-Jacques Glassey. Ce dernier décède le 26.4.1904; il est remplacé par Lucien Délèze.

- Le curé de Nendaz est l'abbé Pierre Guéron. Le vicaire est l'abbé Luc Pont. ■

Ailleurs dans le monde naissent en 1904 des inconnus que le 20^e siècle rendra célèbres. Citons-en quelques-uns:

- Garry Grant, acteur de cinéma américain
- Alexei Kossyguine, président de l'URSS
- Glenn Miller, jazzman américain
- Salvador Dali, peintre espagnol
- Jean Gabin, acteur français
- Johnny Weissmuller, nageur et acteur américain (Tarzan)
- Pablo Neruda, poète chilien
- Graham Greene, romancier anglais

préambule

Voici trois ans, le Conseil fédéral présentait son «concept pour une politique du sport en Suisse». A la demande du Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), quelques 150 spécialistes issus des milieux du sport, de la science, de la santé, de la politique, de l'économie et de l'administration ont élaboré les bases de mise en œuvre de ce concept sous la direction de l'Office fédéral du sport (OFSP).

Un des objectifs principal de ce programme vise, dans un premier temps, à enrayer la baisse du nombre de personnes physiquement actives en Suisse grâce à la conjugaison de toutes les mesures de promotion du sport et du mouvement. La promotion d'une offre d'activité physique au niveau communal se concrétise par l'encouragement à la **création des réseaux sportifs locaux**.

La commune de Nendaz fait figure de pionnière en la matière puisqu'elle est la première commune en Suisse romande à créer son propre réseau sportif local. Dès mars 2002, un groupe de travail¹ (réunissant quelques personnes impliquées dans divers domaines liés à la pratique sportive et intéressées à la promotion du sport dans le cadre communal) avait effectué un état des lieux et une analyse de l'offre sportive communale. Comme dans la plupart des communes suisses, il est rare de voir collaborer les clubs, les pouvoirs publics, les écoles et les prestataires commerciaux. En l'absence d'un partenariat, il est difficile de mettre sur pied des offres novatrices dans le domaine du mouvement et du sport. Le manque de coordination empêche aussi une utilisation optimale de l'infrastructure existante. La création d'un réseau sportif local permettait de remédier à la plupart de ces problèmes.

En novembre 2003, Nendaz obtient le label de commune-pilote et sera subventionnée par l'Office fédéral du sport durant deux ans afin de mettre en place un réseau sportif communal qui a démarré le 1^{er} décembre 2003.



«Nendaz-sport»

un projet-pilote pour le développement d'un réseau communal du sport

par la commission «Sport - animation - culture», Manu Praz

Structure du réseau sportif communal

Un certain nombre de démarches, de séances ont été nécessaires pour mettre sous toit un projet ambitieux mais loin d'être utopique. Dans la phase d'examen du dossier par l'exécutif communal, la plupart des partenaires ont réservé un accueil chaleureux à la mise en place d'un tel programme. Un des constats de l'analyse initiale identifiait l'implication des différentes commissions et services municipaux dans la gestion et l'organisation du sport sur le territoire de notre commune. La gestion du centre sportif des Ecluses, l'organisation de l'éducation physique à l'école, le sport para-scolaire, le subventionnement aux clubs sportifs, voici en résumé toute une palette d'activités qui engage soit le service de l'édilité, la commission scolaire ou encore la commission sport-animation-culture (SAC). Compte tenu de sa spécificité, ce programme a été placé sous la responsabilité de la commission SAC et un de ses membres, Manu Praz, assure la coordination du réseau entre les divers partenaires, la Commune ainsi que l'Office fédéral du sport. Afin de garantir un programme de qualité dans des limites financières acceptables, l'exécutif communal et le groupe de travail se sont approchés d'une structure existante, Sun & Snow, dirigée par M. Didier Ramet. Cette équipe formée de maîtres d'éducation physique et d'entraîneurs sera la charnière de ce réseau sportif local et se mettra à disposition (avec d'autres intervenants) des différents partenaires.

Un projet articulé sur 3 axes

Dès le départ, le groupe de travail Nendaz-sport¹ avait identifié des besoins et proposé une série de mesures d'amélioration dans 3 domaines d'activité bien distincts, à savoir: l'éducation physique à l'école, le sport dans le cadre de l'animation touristique ainsi que le sport associatif.

L'axe scolaire: au début décembre 2003, dans le cadre d'une réunion rassemblant les partenaires scolaires soit le président de la commission scolaire, le directeur des écoles ainsi que le maître d'éducation physique du C.O. de Nendaz (également responsable du sport para-scolaire), un programme a été défini et proposé à la direction des écoles. Les lignes directrices de ce programme s'appuient sur l'ordonnance fédérale pour l'organisation de l'éducation physique à l'école ainsi que sur les directives du Département de l'Education, de la Culture et des Sports (DECS) de l'Etat du Valais. Dans ses recommandations, le DECS encourage la collaboration avec des clubs sportifs ou des spécialistes de certaines disciplines pour l'organisation d'activités complémentaires telles que la natation ou le patinage ainsi que pour l'aménagement de demi-journées sportives. Cependant, dans ce cadre, la responsabilité de l'activité pratiquée reste du ressort du maître titulaire. Pour la fin de cette année scolaire, les maîtres des écoles enfantines et primaires de la commune de Nendaz peuvent faire appel à la structure Nendaz-sport pour



les aider dans la mise en place et la réalisation d'activités sportives dans le cadre scolaire. Les coûts inhérents à ce programme sont à la charge du budget de la structure Nendaz-sport. Finalement, lors d'une récente séance de son comité, l'Association valaisanne des maîtres d'éducation physique (AVMEP) prend position sur le projet de Nendaz en relevant un des éléments suivant: «Le projet-pilote de Nendaz est amené à faire école afin que d'autres communes s'investissent dans la même voie du partenariat sportif».

L'axe touristique: l'offre sportive touristique, développée plus particulièrement depuis 2 ans lors de la période estivale, est un outil indispensable à la promotion de notre station auprès de ses hôtes. L'animation du Centre sportif est également indispensable pour compléter l'utilisation des installations par les clubs sportifs. Cependant, cette offre d'animation reste «frileuse» durant les mois d'hiver et disparaît des programmes durant les saisons creuses. Dans cette phase de mise en place du réseau sportif, l'Office du tourisme a confié l'organisation de l'animation sportive à la structure Nendaz-sport. La direction de l'Office et le directeur du projet (MM. Epiney et Ramet) collaborent activement afin de mettre en place un programme attrayant. Durant les mois d'hiver quelques activités sont proposées au Centre sportif des Ecluses soit des cours de patinage, de self-défense et d'aérobic. Nous reviendrons dans une prochaine édition sur les activités prévues l'été prochain.

L'axe du sport associatif: le réseau sportif local est à l'écoute et à la disposition des clubs de notre commune. Un certain nombre de tâches peuvent être réalisées de concert avec les mouvements juniors, les entraîneurs et dirigeants des associations sportives. Lors d'une récente séance en janvier dernier, les clubs sportifs ont pris connaissance d'une série d'actions qui pourraient être aménagées ces prochains mois. Nendaz-sport propose un soutien continu dans le cadre de la formation polysportive des jeunes (condition physique et développement des habiletés motrices) ainsi que par des actions ponctuelles. A titre d'exemple, l'action organisée durant les vacances de Noël avec le mouvement junior du HC Nendaz-Mt-Fort, soit la mise à disposition de 2 monitrices de patinage artistique pour organiser des entraînements basés sur la technique de patinage.

Objectif de développement durable

Le projet-pilote de la Confédération a une durée de vie limitée. Les mesures d'accompagnement ainsi que les subventions s'éteindront à la fin de la période 2004-2005. D'ici là, le réseau local aura bénéficié d'une manne non négligeable de l'Office fédéral du sport (CHF 40'000.-) Un des objectifs visera à faire face à la suppression de cette aide fédérale afin de poursuivre le développement du sport dans notre commune.

La promotion du sport pour tous, la lutte contre la sédentarité, l'encouragement à plus d'offres de mouvements: voici quelques pistes que le réseau local se propose de suivre. A ce jour,

nous avons pris un bon départ avec quelques actions concrètes. A titre d'exemple, la palette de cours organisée pour les jeunes et qui a intéressé plus de 70 enfants. Ceux-ci sont impliqués dans une pratique régulière et hebdomadaire d'une activité physique soit à la piscine de Sion ou alors dans les différentes infrastructures communales. Un grand travail reste à accomplir pour l'encouragement du sport dans d'autres couches de la population et en particulier avec la tranche d'âge des 40 à 60 ans qui est statistiquement la plus touchée par la sédentarité. Dans un prochain numéro nous espérons pouvoir vous proposer toute une série d'activités en collaboration avec les clubs sportifs de la région.

Pour réaliser ce projet ambitieux, nous avons besoin de votre appui et nous sommes à l'écoute de vos idées et suggestions. Finalement, nous vous encourageons à découvrir nos activités afin d'assouvir votre besoin de mouvements, tout simplement pour votre bien-être et celui de vos proches. ■

Adresse de contact pour des informations

Didier Ramet: 079 613 73 34
Manu Praz: 079 310 01 35
E-mail: sport@nendaz.org

¹ Groupe de travail composé de:
*Pierre-Alain Fragnière,
Gaëtan Fournier, Sébastien Epiney,
Jean-Pierre Dénéreaz,
Eric Loye - Manu Praz et complété
actuellement pour des séances de
coordination par des représentants de la
Commission scolaire, de la Commission
SAC et du Centre sportif.*





MM. Nicolae Pop, maire de Gherla et Albert Fournier, président de Nendaz, lors d'une rencontre détente au bord du lac Taga en Roumanie le 11 juin 1999.

hommage

décès du maire de Gherla

Nicolae Pop, le maire de Gherla, est décédé le 11 octobre dernier, terrassé par une crise cardiaque à l'âge de 66 ans. Nicolae Pop était le troisième maire de la ville depuis la chute de Nicolae Ceausescu en décembre 1989.

Ancien professeur, homme d'une grande ouverture d'esprit, calme et très à l'écoute de ses interlocuteurs, il avait su, au cours de ses deux mandats, guider sa ville sur le chemin de la démocratie.

Nicolae Pop a travaillé pour accompagner et soutenir les petites entreprises

locales dans leur marche vers la privatisation. Il a aidé au développement du marché agroalimentaire de Gherla et plus récemment, il avait mis en place les bases du traitement des déchets ménagers.

Très actif dans la politique des jumelages de sa ville, il a toujours soutenu les relations avec des communes étrangères: Yzeure en France, Forchheim en Allemagne, Aba en Hongrie et, bien sûr, Nendaz.

Nicolae Pop nous a rendu visite, à Nendaz, en septembre 1999, à l'occa-

sion de la signature du pacte d'amitié Nendaz-Gherla.

Nous gardons de cette personnalité rayonnante un excellent souvenir. Le Conseil communal a fait parvenir à la mairie un message de condoléances.

Les prochaines élections municipales devraient se dérouler en Roumanie en juillet 2004.

Ioan Pintea, vice-maire, assurera l'intérim dans la fonction de premier magistrat jusqu'à cette date.



Mise au concours

Dans le but de contribuer à la formation professionnelle des jeunes, l'Administration communale de Nendaz met au concours l'engagement

d'un(e) apprenti(e) employé(e) de commerce

formé(e) par les bureaux de l'Administration communale à Basse-Nendaz.

Les jeunes, intéressés par cette offre sont priés de postuler, par écrit, à l'adresse du secrétariat communal, à Basse-Nendaz, en joignant copie de leurs notes scolaires actuelles, jusqu'au 15 mars 2004 au plus tard.

Commune de Nendaz

statistiques

population de Nendaz...

...au ... au
1.1.2004 1.1.1993

TOTAL	5543	5353
--------------	------	------

dont

bourgeois de Nendaz	3489	3629
autres Valaisans	1142	964
autres Suisses	584	432
étrangers résidents	328	328

Par tranches d'âge

jusqu'à 10 ans	11,61%	13,45%
de 11 à 20 ans	12,91%	12,38%
de 21 à 30 ans	11,84%	16,82%
de 31 à 40 ans	15,38%	17,61%
de 41 à 50 ans	15,45%	12,58%
de 51 à 60 ans	12,62%	10,03%
de 61 à 70 ans	9,80%	8,88%
de 71 à 80 ans	7,41%	5,73%
de 81 à 90 ans	2,66%	2,22%
plus de 91 ans	0,26%	0,25%

	100%	100%
--	------	------

Localement

Aproz	644	578
Baar	376	401
Basse-Nendaz	956	944
Beuson	279	304
Bieudron	128	121
Brignon	314	317
Clèbes-Verrey	144	161
Cor	63	48
Fey	359	413
Haute-Nendaz	1564	1447
Les Condémines	42	42
Saclentse	134	139
Sornard	455	394
Bleusy-Lavantier		
Planchouet-Siviez	50	40
s/Veysonnaz	35	4

	5543	5353
--	------	------

Afin de marquer les 10 ans de nos associations (en Roumanie et chez nous), nos amis de Gherla nous convient à fêter avec eux cet anniversaire. Cet évènement se déroulera dans le cadre du programme officiel de la fête des «Jours de Gherla», grand week-end de fête et de folklore dont la première édition s'était déroulée en 1999 pour marquer la signature du pacte d'amitié Nendaz-Gherla. Entre autres réjouissances nous invitons chacun à un voyage à Gherla qui aura lieu du 26 mai au 2 juin 2004.

Nous attendons donc vos inscriptions au plus vite ... Vous pouvez également contacter Pascal Praz pour des renseignements complémentaires.

Premières informations sur le voyage
Départ le mercredi 26 mai tôt le matin.
Retour le mercredi 2 juin en soirée
Prix du voyage: env. fr. 500.—
par personne. Ce prix comprend:
voyage en car, logement en chambre double à l'hôtel à l'aller et au retour, repas et boissons durant le voyage.

nendaz-gherla

1994-2004: 10 ans de l'association - par l'Association Nendaz-Gherla

Nous préparons également une action qui sera réalisée dans le cadre de ce voyage (convoi et soutien financier).

A prévoir: passeport, assurance de voyage (facultatif).

De plus, en août prochain, nous aurons le plaisir de fêter chez nous cet évènement également. Nous vous tiendrons informés.

Le logement sur place se fera chez l'habitant dans le cadre des membres de l'association Gherla-Nendaz.



Comité d'organisation des 10 ans de l'association Nendaz-Gherla

PRESIDENT:	Pascal PRAZ - Le Creux - 1996 Basse-Nendaz	027 288 22 43
REPRESENTANTE COMMUNE:	Gisèle BOURBAN - 1996 Saclentse	027 288 19 16
SECRETAIRE:	Elisabeth NORDMANN - 1997 Haute-Nendaz	027 288 18 15
FINANCES:	Jean-Pierre LOYE - 1996 Brignon	027 288 15 70
MEMBRE:	Gilbert GLASSEY - 1996 Baar	027 207 26 31

A retourner à Pascal Praz, Le Creux, 1996 Basse-Nendaz pour le 15 mars 2004 au plus tard

Inscription au voyage des 10 ans

Nom: Prénom:

Adresse:

Téléphone:

Date: Signature:



rétrospective des animations 2003

par la commission «Sport - animation - culture»



PRÉSIDENTE: Gisèle Bourban
 SECRÉTAIRE: Nathalie Lathion-Filliez
 MEMBRES: Cécile Theytaz-Vouillamoz
 Jacques Broccard
 Serge Métrailler
 Jean-François Michelet
 Emmanuel Praz
 Victorien Tschopp.

La commission s'efforce de proposer des animations nouvelles et variées sur le thème du sport et de la culture. Par son biais, la commune de Nendaz attribue chaque année différentes distinctions et mérites afin de récompenser ou d'encourager toute personne ou groupement qui s'est distingué dans le domaine du sport, de l'art, de la culture ou autre.



Des mérites, animations, conférences et expositions, mais encore...

C'est en moyenne à un rythme mensuel que la commission se réunit. En plus des manifestations citées ci-contre, le cahier des charges de la commission est le suivant:

- contacts avec les sociétés
- places de jeux et de sport
- affaires culturelles
- concerts et lotos
- bibliothèque communale
- organisation du personnel y relatif
- centre sportif
- concept Nendaz-sport.

Depuis décembre 2003, un nouveau concept «Nendaz Sport» a vu le jour et pour celui-ci Nendaz est la seule commune pilote en Suisse romande. Pour ceux qui ne connaîtraient pas encore ce concept, nous vous invitons à lire l'article de Manu Praz dans ce même numéro du Nendaz Panorama.

Nous sommes toujours à l'affût de nouvelles manifestations ou animations afin de vous proposer un programme riche et varié. Nous profitons de cette occasion pour faire appel à votre imagination et à vos envies. Faites-nous part de vos idées et, qui sait, vous serez peut être l'instigateur d'un prochain épisode de l'animation nendette.

Référez-vous à l'agenda des manifestations ci-après et sachez que celles-ci sont ouvertes à tous. Au plaisir de vous rencontrer lors d'une prochaine animation. ■

- Remise des mérites sportifs et culturels 2002 avec démonstration de tennis de table par des joueurs de classe internationale, Milan Orłowski et Jindrich Pansky.

- Spectacle humoristique de François Silvant.



- Un voyage au Québec chez nos cousins d'en face. Exposition à l'Auberge du Bleu.
- Cycle de 4 conférences sur le thème du sport présenté par Manu Praz.
- Connaissance du monde. Conférence sur la Transsibérie de Moscou à Vladivostok par Yves Somavilla et l'Antarctique, la traversée de l'extrême par Alain Hubert.
- Concert de Noël à l'église de Haute-Nendaz par l'octuor vocal de Sion sous la direction de l'abbé François-Xavier Amherd.
- «Souviens-toi Nendaz, promenades d'écrivains».

prochainement soumis à l'assemblée primaire

règlement pour les manifestations

Le Conseil communal a approuvé, le 15 janvier dernier, un projet de «règlement pour les manifestations

publiques». Ce projet sera soumis au verdict de la prochaine assemblée primaire, vraisemblablement en mars

2004. Nous le publions donc ci-après à titre d'information préalable.

RÈGLEMENT POUR LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Art. 1 Bases légales

Le présent règlement précise la façon dont l'autorité communale exerce les attributions qui lui sont dévolues et réservées par la loi, en ce qui concerne l'organisation de manifestations au sens de l'article 8 du règlement de police communal, en application des prescriptions du droit fédéral ou cantonal ou en conformité aux autres règlements communaux. L'autorité communale au sens du présent règlement est le Conseil communal; il peut déléguer ses pouvoirs de décision ou d'intervention à ses membres ou à ses services.

Art. 2 Champ d'application

Les dispositions du règlement sont applicables sur l'ensemble du territoire de la commune de Nendaz. Elles s'appliquent au domaine public comme défini à l'art. 17 du règlement de police mais également au domaine privé dans la mesure où l'exige la délivrance d'une autorisation communale pour une manifestation sur un lieu privé.

Art. 3 Manifestations

Il est interdit d'annoncer ou d'organiser une manifestation au sens de l'article 8 du règlement de police communal sans l'autorisation préalable du Conseil communal.

Art. 4 Procédure

Une demande d'autorisation écrite devra donc être adressée à l'autorité communale au moins deux mois avant la date de la manifestation. Elle respectera les conditions suivantes:

- Elle doit être datée et signée par le responsable de l'organisation qui indiquera ses nom, prénom, date de naissance, adresse complète et numéro de téléphone.
- Le signataire doit être majeur et non déchu de ses droits civiques.
- Si l'organisateur est une personne morale, il y a lieu de préciser sa dénomination, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité statutaire qui autorise le signataire à la représenter.

- Elle doit encore mentionner

- a) Les dates et heures de début et de fin
- b) La localisation précise avec un plan de situation et notamment un relevé d'implantation des éventuelles structures temporaires.
- c) Le détail du type d'activités prévues (bal, concert, spectacle pyrotechnique, épreuve sportive...) ainsi que le contexte de l'organisation (festival, kermesse, carnaval, tournoi officiel...)
- d) L'estimation du public attendu, le nombre de personnel engagé dans la manifestation
- e) Les dispositions prises en matière de prévention et de sécurité (service de gardiennage, dispositif médical, lutte contre l'incendie...) ainsi que les mesures adoptées afin de garantir le libre accès des services de secours (ambulance, pompiers, police...).
- f) Les références du contrat d'assurance concernant la responsabilité civile de l'organisateur.
- g) L'identité du propriétaire ou du titulaire du droit d'usage ainsi que l'autorisation de ce dernier en cas de déroulement de la manifestation sur un lieu privé.

Art. 5 Séance de coordination

Selon l'ampleur ou la nature de la manifestation, l'autorité communale peut convoquer une réunion de coordination regroupant l'organisateur, les responsables des services communaux ainsi que toutes autres personnes ou organismes jugés utiles aux fins de déterminer les mesures à prendre pour préserver l'ordre public.

Une telle séance a obligatoirement lieu lorsque l'organisateur demande la collaboration active de l'un ou l'autre des services communaux.

Art. 6 Gestion du bruit

Le niveau sonore de la manifestation devra respecter les normes acoustiques prévues par l'ordonnance fédérale du 24 janvier 1996 sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser, lors de manifestations.

A la requête des autorités l'émission sonore sera baissée ou coupée, si elles le jugent nécessaire notamment si le niveau sonore est dépassé ou si le maintien de l'ordre ou de la tranquillité publique l'exige.

Art. 7 Autorisations

Un permis de manifestation sera délivré et un émoulement perçu selon le tarif arrêté par le Conseil communal.

Le présent règlement ne déroge en rien aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur visant certaines manifestations publiques soumises à des autorisations spéciales.

Art. 8 Utilisation des services communaux

La mise à disposition des services communaux sera réglée lors de la séance de coordination prévue à l'article 5 alinéa 2.

Si l'autorité communale le juge opportun les frais pourront être mis à charge de l'organisateur selon catalogue des interventions des services communaux adopté par le Conseil communal.

Art. 9 Interdiction /Interruption de la manifestation - Pénalités

L'autorisation visée à l'article 3 pourra être refusée si l'organisation ne présente pas les garanties nécessaires pour assurer le bon déroulement de la manifestation (voir article 4).

L'autorité communale peut interdire ou ordonner l'interruption immédiate de toute manifestation portant atteinte à la tranquillité, à la sécurité, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Toute contravention au présent règlement peut entraîner l'interruption ou l'arrêt de la manifestation prononcé par l'autorité communale et sera punie d'une amende de Fr. 50 au moins et de Fr. 2000.- au plus.

Art.10 Utilisation des locaux publics communaux

L'utilisation des salles de gymnastique, abri PC et autres locaux mis à disposition du public est soumise au présent règlement pour autant qu'elle n'est pas régie par un autre règlement spécifique d'utilisation.

Les recommandations de l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)

sont applicables en ce qui concerne les exigences spécifiques de protection incendie.
Le Conseil communal arrête les tarifs pour la mise à disposition du public de ses installations.

Art. 11 Autorité de répression – procédure

La répression des contraventions au présent règlement ressortit à la compétence du Tribunal de police. La procédure, y compris les voies de recours, est régie par le code de procédure pénale du canton du Valais. Pour le surplus sont applicables les principes généraux du droit pénal.
En ce qui concerne les pénalités et la procédure de répression demeurent réservées les dispositions de la législation cantonale (pour autant que les infractions tombent sous le coup de celles-ci).

Art. 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le

COMMUNE DE NENDAZ

*Le Président : F. Dumas
Le Secrétaire : S. Germanier*

Ainsi adopté par le conseil communal de Nendaz en séance du 15.01.2004.

Ainsi adopté par l'Assemblée primaire du

Homologué par le Conseil d'Etat du Canton du Valais, le



agenda des manifestations

par la commission «Sport - animation - culture»

24 mars: Connaissance du Monde, Vietnam, 20h30 salle de gym du C.O. Basse-Nendaz, entrée Fr. 10.-

Voici quelques années, lorsque ce nom de pays était prononcé, les premières images qui s'imposaient étaient celles de la guerre. Aujourd'hui, le pays est en paix. Une paix que les Vietnamiens veulent durable. Tenaces, ingénieux, laborieux, les habitants de ce Vietnam qui renaît à la vie aspirent à rattraper le temps perdu et à démontrer leur aptitu-

de au bonheur. Le Vietnam compte aujourd'hui plus de 80 millions d'habitants dont la moitié a moins de 20 ans.

Dans son reportage, Patrick MOREAU suit le parcours historique du peuple viêt, du delta du fleuve Rouge, berceau de la nation vietnamienne, au delta du Mékong. La marche vers le sud, le «Nam Tiên», au cours des siècles montre la volonté des Viêt de sortir de l'étroitesse des plaines du nord pour gagner des territoires plus vastes.

Des rizières vert tendre des rives du fleuve Rouge aux somptueux paysages des montagnes du nord, des marchés colorés du littoral à l'agitation de Saigon, Patrick MOREAU déplace sa caméra à travers un pays qui ouvre depuis peu ses portes aux voyageurs occidentaux, un Vietnam qui a beaucoup changé en l'espace de 10 ans.

Le cinéaste va à la rencontre d'un peuple qui cherche sa voie entre traditions confucéennes et modernisme, entre les pagodes dorées du Hanoi du XVII^e siècle et les gratte-ciel de verre et d'acier de Ho Chi Minh ville.

Quel est l'avenir du Vietnam? C'est à cette question que Patrick MOREAU tente de donner une réponse.

16 avril

Conférence de Sarah Marquis. Samedi 15 novembre 2003 Sarah arrivait à Alice Spings, 14'000 km se sont couchés sous ses pas...

1^{er} mai

Yann Lambiel à la Biolette, Basse-Nendaz, organisation en collaboration avec le FC Nendaz (guichet fermé).

Juin

Contes de Françoise Bourban.

Août

Exposition photos animalières au Moulin du Tsáblo (Michel Zermatten, Christophe Gay-Crosier et Victorien Tschopp).

Septembre

Conférence sportive.

Octobre

Connaissance du Monde.

Novembre

Contes de Françoise Bourban.

7 décembre

Concert de Noël – Cantores Amicitiae de Iasi (Chorale de Roumanie) dans le cadre des 10 ans de l'Association d'amitié Nendaz – Gherla.

photo...



Sous réserve de modifications